Facture N° 980537028

du 04/11/2026

AFPA ENTREPRISES
Grand Est

DR ENTREPRISES GRAND EST
29 rue Pierre Boileau
CS50011
57063 METZ

SIRET : 82409268800137 APE : 8559A
Nº de déclaration d'activité : 11930762893 / Ile-de-France
Nº TVA intracommunautaire : FR 82824092688
Membre d'un assujetti unique

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
INDUSTRIE & BATIMENT
31 RUE VOLTAIRE
57300 HAGONDANGE

SIRET client : 98132333000143
Numéro du client : 1030224 / PM01831955

Adresse siège social du client :
18 IMPASSE DE L ASPHALTE
69007 LYON

AGENCE NATIONALE
FORMATION PROF ADULTES
3 rue Franklin
93100 MONTREUIL

82409268800012 APE 7010Z
Nº de déclaration d'activité

Convention nº : 1117799:0 / 98013262083 / D00130983

Dossier suivi par : *Madame MACHET* ✉ : Emilie.Machet@afpa.fr
Période facturée : 21-09-2026 au 26-10-2026

Désignation du produit ou de la prestation	Quantité	P.U HT €	P.U remisé HT €	Quote-Part financeur	Montant HT €	TVA
- Socle de connaissances et de compétences professionnelles (CLEA) - SULTAN IBRAHIM	1 FORFAIT	3 000,00		100,00 %	3 000,00	
				Total HT	**3 000,00 €**	
				Total TVA	**0,00 €**	
				Total TTC	**3 000,00 €**	

En application de l'article 261-4-4°a du Code Général des Impôts, les prestations de formation professionnelle continue sont exonérées de TVA.

182h réalisées en centre Afpa.

Mode de règlement : **Virement** Règlement le : **04/12/2026**

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

Pour tout paiement effectué dans le cadre d'une transaction soumise au Code de commerce au-delà de la date de règlement, des pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de financement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Elles sont dues sans rappel ni facturation, conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce. A ces pénalités de retard s'ajoute une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé par l'article D. 441-5 du Code de commerce. Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à l'indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire à hauteur des dépenses justifiées est demandée par l'AFPA.

Règlement à adresser à :
AFPA ENTREPRISES
Plateforme Interrégionale CSP - 98013
Comptabilité Clients
35 Boulevard Jodino
69200 VENISSIEUX
✉ : csp.crt13@afpa.fr
☎ : 04 72 83 12 93

Références bancaires
Domiciliation : BNP PARIBAS IDF INSTITUTIONS (02837)
RIB : 30004 02837 00010976613 94
BIC : BNPAFRPPXXX
IBAN : FR76 3000 4028 3700 0109 7661 394

Numéro de facture à rappeler obligatoirement avec votre règlement : **980537028**

Les conditions générales de vente qui vous ont été communiquées en même temps que les conditions particulières du contrat sont disponibles sur www.afpa.fr